

# [Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **5 (1939)**

Heft 75

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

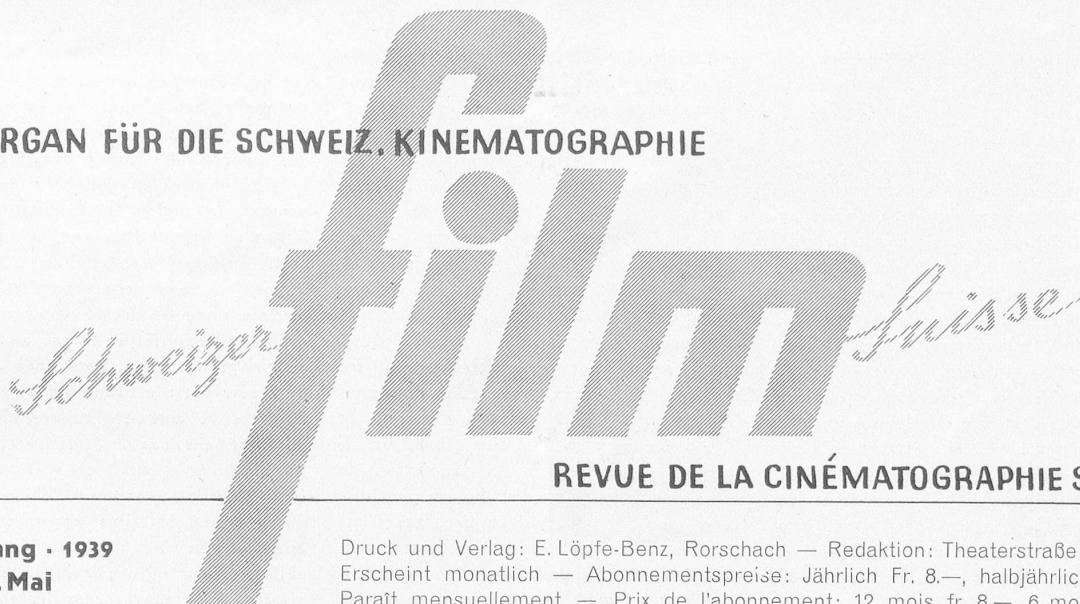
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>



V. Jahrgang · 1939  
No. 75, 1. Mai

Druck und Verlag: E. Löpfle-Benz, Rorschach — Redaktion: Theaterstraße 1, Zürich  
Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 8.—, halbjährlich Fr. 4.—  
Paraît mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 8.—, 6 mois fr. 4.—

## Association des producteurs suisses de films

*Bref rapport sur l'assemblée générale.* La participation des membres à l'assemblée du 6 avril était bonne. Les affaires statutaires furent rapidement liquidées sans donner lieu à de longues discussions. Ensuite du principe du roulement introduit par l'assemblée générale de 1938, la présidence pour 1939/40 passa de M. le Dr. P. Meyer à M. A. Masset, directeur de Cinégram S. A. à Genève. M. C. A. Schläpfer, directeur de Pro Film, ayant démissionné comme membre du Comité pour faire place à une nomination d'une autre ville, le Comité fut complété en la personne de M. O. Müller, directeur de Eoscop S. A. à Bâle. Les cotisations restent les mêmes que pour l'année écoulée.

Comme Président du «Fachgruppenkomitee» pour l'exposition nationale 1939, M. le Dr. Meyer fit un rapport détaillé au sujet des préparatifs, spécialement en ce qui concerne les tables et les films qui seront projetés dans le Cinéma-aquarium. Les intéressés ont été invités à des conférences à Zurich pour fixer les points de détail.

Les rapports et délibérations concernant la «Kulturfilm-Liga» (ligue des producteurs de films documentaires) occupèrent une grande place dans les débats. Le projet établi par une commission spéciale et traité longuement en séance du Comité a été soumis à la sous-commission de production de la Chambre suisse du Film où il fut discuté à deux reprises. Les assistants apprirent avec satisfaction que l'Office suisse du tourisme est en principe d'accord avec la solution prévue et que l'on peut compter avec la possibilité que la Centrale suisse des films devienne le centre de distribution des films documentaires tournés par les membres de la ligue. Espérons que par ce moyen et avec la collaboration des autorités, des associations de développement et des producteurs des films documentaires les expériences recueillies dans ce domaine puissent être mises au service de la production de films indigènes.

Comme résultat de l'exercice écoulé on peut compter non seulement un accroissement très réjouissant du nombre des sociétaires, mais également un progrès sensible dans la voie vers la réalisation des buts que l'association s'est posés. Des remerciements bien mérités furent adressés au président sortant de charge pour son travail auquel le succès n'a pas manqué. APSF.

## Association des producteurs suisses de films Société des artistes et artisans suisses du film

Lausanne, Genève et Zurich, le 21 mars 1939.

Chargé.

Au Comité de l'Association des Intérêts de Lausanne et au Comité de l'Association vaudoise des Intérêts touristiques, Lausanne.

Messieurs les Présidents et Messieurs,

Un certain nombre de journaux romands ont publié il y a quelque temps le compte rendu d'une séance au cours de laquelle les organes responsables de vos Associations ont renseigné la presse sur le film de propa-

gande de Lausanne dont vous avez décidé de confier la réalisation à une maison, sous la direction de M. Alberto Cavalcanti.

Nous relevons spécialement dans les articles en question les passages suivants:

«Cette dernière (la maison anglaise) — ce qui ne fut le cas d'aucune maison suisse — a donné à l'A. I. L. des assurances précises de distribution de cette bande sur tout le territoire de l'Angleterre. D'autre part, cette firme britannique a accepté de prendre à sa charge le 50 % des frais de l'entreprise, en plus des garanties données». («La Suisse» du 17 février).

«En Angleterre... seules les pellicules signées de *producers* britanniques sont admises à la projection sur les écrans du Commonwealth. C'est pour avoir cette garantie d'une large diffusion... que la commission de propagande a dû renoncer à s'adresser à une entreprise cinématographique suisse...!» («Tribune de Lausanne» du 17 février).

«Après s'être rendu compte qu'aucune maison suisse ne pouvait offrir des garanties suffisantes de distribution sur le marché étranger et, tout particulièrement sur le marché britannique qu'une récente loi ferme d'une façon quasi complète à la production étrangère, l'A. I. L. a décidé — vu ces circonstances spéciales et non sans regrets, car on sait qu'elle cherche toujours à faire travailler les artisans du pays (c'est nous qui soulignons!